



DEPARTEMENT de MAINE-et-LOIRE

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal de la Ville de TRELAZE est convoqué afin de se réunir en séance publique, en MAIRIE, place Olivier Thuau à TRELAZE le :

LUNDI 27 JUIN 2022 à 20H00.

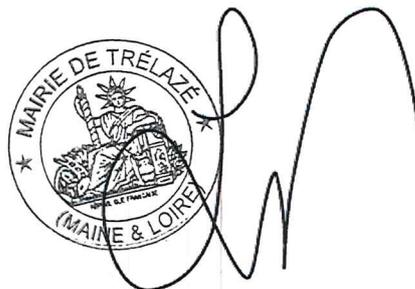
De plus, pour votre bonne information : L'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant dispositions diverses de vigilance sanitaire, publiée au Journal Officiel le lendemain, a remis en vigueur, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures dérogatoires visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux qui avaient été instaurées en 2020 dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 (en rétablissant les dispositions de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et celles du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, qui avaient pris fin au 30 septembre dernier).

Dans ce cadre, les dispositions suivantes seront appliquées pour la séance du conseil municipal de Trélazé du 27 juin 2022 :

- Le calcul du quorum est ramené à la condition de la présence du tiers des membres de l'assemblée délibérante ;
- un membre de l'assemblée délibérante présent peut détenir au maximum deux pouvoirs ;
- caractère public de la séance : il est fixé un nombre maximal de 20 personnes autorisées à assister à la séance, afin de respecter une distance physique suffisante entre chaque membre du public.

Il est de plus rappelé que la séance sera accessible en direct au public via le site internet de la Ville de Trélazé (www.trelaze.fr).

TRELAZE, le 21 juin 2022
Le Maire,
Lamine NAHAM.



ORDRE DU JOUR :

1 – Lecture des Procès Verbaux du 28 mars 2022 et du 25 avril 2022.

N°		Rapporteur
2	Action sociale – Mission de Prévention Spécialisée – Répartition des Subventions 2022 – Renouvellement de la convention.	Magali HEURTIN Adjointe au Maire
3	Sujétions particulières – Utilisation des Anciennes Ecuries par la Ville de Trélazé du 1 ^{er} janvier au 29 mai 2022.	Véronique PINEAU Adjointe au Maire
4	Sujétions particulières – Utilisation d'Aréna Loire Trélazé par la Ville de Trélazé – Activités scolaires, associatives et clubs sportifs du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2022.	Véronique PINEAU Adjointe au Maire
5	Convention entre la Ville de Trélazé et la Régie Aréna Loire Trélazé, visant à l'organisation du Festival de Trélazé – Approbation et autorisation de signature	Véronique PINEAU Adjointe au Maire
6	Angers Loire Métropole – Entretien et renouvellement du parc de l'éclairage public et enfouissement des réseaux – Appel de fonds de concours – Approbation	Lamine NAHAM Maire
7	Angers Loire Métropole – Révision de l'attribution de compensation – Transfert de la Voirie à la communauté urbaine	Lamine NAHAM Maire
8	Budget Principal – Décision modificataive n°2 – Exercice 2022.	Lamine NAHAM Maire
9	Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs	Ali AMINE Adjoint au Maire
10	Plan Jeunesse – Attribution d'aides	Véronique PINEAU Adjointe au Maire
11	Environnement – Plans d'au du Vissoir et de la Chevalerie – Classement en eaux libres de deuxième catégorie	Cendrine DEVERRE Adjointe au Maire
12	Urbanisme – ZAC de la Guérinière – Dossier de réalisation – Cahier des prescriptions urbaines, architecturales, environnementales et paysagères – Avenant n°8	Marie-Hélène PETIT Conseillère Municipale